



L'inspiration par l'exemple – la voie de l'excellence

Programme de mentorat de l'ACCJE—Foire aux questions

I. Quel est le but du programme « L'inspiration par l'exemple – la voie de l'excellence » ?

Le programme de mentorat *L'inspiration par l'exemple – la voie de l'excellence* offre une possibilité et des avantages uniques aux membres de l'ACCJE.

Les juristes d'entreprise mentorés sont jumelés avec des collègues d'expérience qui deviennent leurs mentors, partageant l'expertise et la sagesse qu'ils ont acquises dans leur rôle vital de conseillers et conseillères juridiques d'entreprises.

Le programme vise à susciter le transfert de connaissances, la collégialité et l'excellence parmi les juristes d'entreprise du Canada.

II. Comment le programme « L'inspiration par l'exemple – la voie de l'excellence » aborde-t-il le mentorat?

Le programme de mentorat de l'ACCJE invite des avocats d'expérience à devenir des mentors qui offrent des conseils et de l'information à des avocats moins expérimentés décidés à réaliser des buts professionnels à court terme et à long terme, et à continuer de se perfectionner en temps réel grâce au mentorat.

C'est le mentoré qui a l'initiative dans la conversation de mentorat. Il détermine et indique à son mentor quelles compétences, connaissances, qualités ou capacités professionnelles il veut développer afin de favoriser son succès et son efficacité dans son cheminement de carrière.

Par la conversation, en posant de bonnes questions, en écoutant activement, peut-être en examinant des documents que le mentoré a produits ou en lui affectant des tâches particulières, le mentor apprend à comprendre le contexte professionnel du mentoré, la façon dont il aborde le travail, ses points forts et les défis qu'il doit relever. S'appuyant sur sa propre expérience de juriste d'entreprise, il peut amener le mentoré à remettre en cause ce qu'il tient pour acquis, il peut formuler des commentaires impartiaux, suggérer d'autres façons de faire et offrir de l'information et des conseils pertinents.

III. Combien de temps un mentoré ou un mentor est-il appelé à investir?

Aussi bien le mentoré que le mentor s'investissent personnellement dans le mentorat.

Vous devez vous rencontrer régulièrement pendant six mois – idéalement, au moins une fois par mois. Vous pourrez ainsi établir une relation de confiance, ce qui est au cœur d'une expérience fructueuse de mentorat. Les heures limitées, mais intenses qui y sont consacrées, permettent aux mentorés d'essayer de nouvelles méthodes, d'obtenir des commentaires, de perfectionner de nouvelles capacités et de voir les résultats!

Le mentoré et le mentor déterminent d'un commun accord l'investissement de temps qu'ils sont prêts à faire. Ils peuvent décider de se rencontrer pour un déjeuner de deux heures une fois par mois! D'autres préféreront de se rencontrer chaque semaine par Skype, pour 30 minutes. Vous pouvez aussi vous rencontrer en personne une fois sur deux, et par téléphone l'autre fois.

Il y a beaucoup de possibilités. La clé est de trouver une solution qui vous convient!

IV. Comment savoir si je suis prêt à être un mentor?

Il est facile de supposer qu'on n'a pas suffisamment d'expertise à partager avec d'autres! Pourtant, un juriste d'entreprise qui compte cinq ans ou plus d'exercice a acquis une précieuse expérience dont un mentoré peut profiter. Vous êtes peut-être le genre de personne à qui des collègues, au sein de votre organisation ou à l'extérieur, demandent volontiers une opinion, un conseil ou un point de vue. On vous a déjà dit que vous savez bien écouter, ou que vous seriez un mentor efficace. Vous avez peut-être constaté, en repensant à votre propre carrière, des moments où d'autres vous ont donné un coup de pouce. Vous trouvez que c'est à votre tour de le faire, même au prix d'un nouvel apprentissage.